

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/03/21

Dossier complet le :

04/03/21

N° d'enregistrement :

2021-10809

1. Intitulé du projet

PROJET DE RECONSTRUCTION D'UN SUPERMARCHÉ LIDL SUR LA COMMUNE DE CIVRAY (86)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL SNC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. LEHUGER Fabien - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 1 6 9 8 8

Forme juridique

SNC : Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	Aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 138 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la reconstruction d'un supermarché LIDL (surface de plancher de 2116,75 m²) avec l'aménagement de voiries et de parkings extérieurs (138 places) ainsi que d'espaces verts (2328 m²). Le projet sera implanté sur un site de l'ordre de 9895 m², localisé rue du docteur André Guillard à Civray (86), au sud-est du centre-ville.

Le terrain est localisé dans une zone d'activités (bâtiments économiques) en limite d'extension urbaine dans un espace encore assez rural : parcelles agricoles et quelques habitations.

L'accès au supermarché s'effectuera comme actuellement, à l'est par la rue du Docteur André Guillard (entrée et sortie).

Le terrain est actuellement occupé par les installations existantes de l'enseigne LIDL (magasin et espaces de voiries et stationnement) et des zones non construites conservées à l'état d'espaces verts herbacés le long de la rue Pierre du Theil et du rond-point au nord-ouest.

Le projet envisage de démolir le supermarché existant et d'en reconstruire un nouveau, plus spacieux. Le parking sera également réaménagé et agrandi et des espaces verts périphériques seront conservés et/ou réalisés.

cf. Annexe 4

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à reconstruire le supermarché LIDL sur le site occupé par le magasin actuel, vieillissant, ne répondant plus aux critères qualitatifs de l'enseigne. Le réaménagement de la parcelle permettra la construction d'un nouveau concept de magasin conforme aux exigences de l'enseigne et aux normes techniques et commerciales actuelles.

Le projet de reconstruction vise à améliorer le confort d'achat des clients de ce commerce alimentaire de proximité en conservant la même implantation sur la commune de Civray, le long d'un axe structurant d'accessibilité aisée, en cohérence avec le maillage d'offres commerciales et en corrélation avec les orientations du PLUi approuvé en février 2020.

La création d'un nouveau concept de supermarché à haute qualité environnementale et paysagère permettra d'offrir un espace de vente plus moderne, plus confortable pour les clients et les employés (meilleur confort thermique, acoustique et de luminosité (éclairage 100% LED), agencement de l'espace de vente avec de plus larges allées, gamme de produits issus à 75% de PME françaises, accès et stationnement PMR, famille) et plus respectueux de l'environnement (emploi de matériaux recyclables et durables, intégration architecturale et paysagère (emploi d'essences locales pour les espaces verts), économies d'énergie, panneaux photovoltaïques, limitation de l'imperméabilisation des sols, récupération des eaux pluviales, bornes pour véhicules électriques, stationnement de cycles pour encourager les modes de transports alternatifs...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ouverture du supermarché est prévue pour le premier semestre 2022.

Les travaux devraient débuter au deuxième semestre 2021 pour une durée d'environ 25 semaines et seront organisés en 2 étapes :

- 1: démolition du bâtiment et infrastructures existants et préparation du terrain ;
- 2: construction du nouveau supermarché.

Les opérations de démolition concerneront le démantèlement du bâtiment et infrastructures actuellement présents sur le site. Une démarche sélective avec tri des déchets sera mise en œuvre.

La phase de construction sera réalisée en suivant et comprendra la réalisation des terrassements de la plateforme du bâtiment, du passage des réseaux, du gros œuvre, puis de l'aménagement du parking et des espaces verts en même temps que le second œuvre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le supermarché sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 20h00.

Le fréquentation attendue pour le supermarché est de l'ordre de 858 clients par jour.

Le supermarché sera équipé d'environ 880 m² de panneaux photovoltaïques en toiture et 428 m² en ombrières pour son alimentation.

Il sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement).

Les eaux pluviales seront collectées, stockées dans une structure réservoir enterrée au droit de la parcelle, puis rejetées à débit régulé vers le fossé existant à l'est du projet le long de la rue du docteur André Guillard. Les eaux seront traitées avant rejet par un séparateur à hydrocarbures.

Dans sa démarche 0 déchet, LIDL récupère les déchets des clients, notamment piles, ampoules, cartons, papiers, et déchets d'équipements électriques et électroniques. L'intégralité des déchets est rapatriée à la base logistique pour tri et revalorisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait néanmoins l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site de projet	9895 m ² incluant les futures zones de chantier
Surface de plancher du magasin	2116,75 m ²
Surface de parking non couvert	2990 m ²
Surface de stationnement non imperméabilisé (type evergreen)	1853 m ²
Aire de stationnement	138 places
Surfaces d'espaces verts/arbres	2328 m ² /36 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue du docteur André Guillard
86400 CIVRAY

parcelle n°836 de la section E
parcelle n°187 de la section AH

cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°18'16"E Lat. 46°08'26"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dans le département de la Vienne (3ème échéance européenne approuvé par arrêté préfectoral du 19 mars 2019).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 8

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas sur l'emprise d'une zone humide délimitée, recensée dans les bases de données existantes. cf. Annexe 9
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles. La commune de Civray n'est pas couverte par un plan de prévention des risques technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASOL ou BASIAS, ni dans le périmètre d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS). Un diagnostic initial de pollution des sols a été réalisé conformément à la méthodologie nationale en matière de sites et sols pollués. Il n'a révélé aucune contamination des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE8601 par arrêté n°95/DDAF/EAU/188 du 12 mai 1995
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations communiquées par l'ARS (délégation départementale de la Vienne), le site d'étude n'est pas localisé dans le périmètre de protection rapproché d'un captage AEP. (cf. Annexe 10).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 8
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas implanté sur une zone NATURA 2000. Il n'y a pas de zone NATURA 2000 sur la commune de Civray ni dans un rayon de 10 km autour du site. Le site NATURA 2000 (directive oiseaux) le plus proche est situé à environ 13km à l'Est du terrain : Région de Pressac étang de Combourg. (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé sur la commune de Civray. cf. Annexe 8

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du supermarché sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées susceptibles de modifier les écoulements souterrains, ni de rejet direct dans les sols. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si des matériaux doivent être évacués dans le cadre de travaux de terrassement, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales. Le projet engendrera des déchets et des matériaux liés à la démolition des constructions existantes. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation sur la gestion des déchets de chantiers et auprès des filières de valorisation locales prioritairement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais. Une faible quantité de matériaux pourrait cependant être nécessaire en fonction de certaines opérations spécifiques (modifications légères du modelé topographique existant). Dans ce cadre, les matériaux éventuellement excédentaires provenant du site seront réutilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement occupé par un supermarché LIDL et son parking ainsi que des espaces verts herbacés (quelques arbres) dans une zone mixte (bâtiments d'activités, quelques habitations, espaces agricoles cultivés). Il est déjà largement artificialisé et son occupation restera globalement similaire (reconstruction du supermarché). Le terrain d'étude ne se situe pas dans une zone naturelle classée ou réglementée vis à vis d'espèces protégées. Le projet n'apparaît donc pas susceptible d'avoir d'incidence significative sur la biodiversité existante et les continuités écologiques. (cf. Annexes 6 et 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas localisé à proximité d'un site NATURA 2000 et le projet n'aura donc aucune incidence sur ce type de zone naturelle. Le site NATURA 2000 (directive oiseaux) le plus proche est localisé à environ 13 km à l'Est : Région de Pressac étang de Combourg (FR5412019). Le projet ne présente pas de caractéristique similaire à ce site NATURA 2000 (zone humide, étangs, forêts : chênaie, landes, bocage humide). Le projet n'est donc pas de nature à modifier ou détruire des habitats ou déranger des espèces d'intérêt communautaire, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation.(cf. annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est implanté sur aucune zone de protection ou d'inventaire particulière, ni dans une zone réglementée soumise au risque d'inondation, ni sur un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable. Il n'aura donc pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase de travaux ni en phase d'exploitation. (cf. Annexes 7, 8, 9, 10).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet s'inscrit dans une zone d'activités économique en développement sur d'anciennes terres agricoles. Le projet s'implante sur des parcelles déjà aménagées (reconstruction du supermarché LIDL existant) dont la destination prévue dans le PLUi est à vocation commerciale. Le projet prévoit en outre l'aménagement d'espaces verts d'une superficie d'environ 2328 m2 avec la plantation d'arbres.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Il n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas soumis spécifiquement à un risque naturel. La commune n'est concernée par aucun plan de prévention des risques naturels prévisibles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés. Ces déchets sont valorisés par des prestataires extérieurs ou collectés par la société (retour vers l'entrepôt: objectif 0 déchet).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantité et durée) et limité par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic généré par le supermarché devrait être relativement similaire (ou légèrement supérieur en cas d'augmentation de la fréquentation) puisqu'il s'agit de reconstruire le commerce existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et restera à priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera faible en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée et peu générateur de nuisances, le voisinage étant faiblement occupé. De plus, des arbres seront plantés en périphérie du projet (barrière acoustique).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisés dont les émissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrices d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles et normes en vigueur et adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, les déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrés par le projet seront celles éventuellement générées lors de la phase de travaux par les engins de chantiers. L'impact sera limité dans le temps et devrait être de faible intensité compte tenu des travaux prévus.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu d'émission lumineuse particulière. En phase d'exploitation, des lampadaires, de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnements et de cheminements extérieurs. Ces éclairages ainsi que ceux du bâtiment seront gérés par des systèmes informatisés, avec extinction en dehors des périodes d'ouverture. Les abords du terrain bénéficieront également de l'éclairage public existant.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront liés aux livraisons (limitées grâce à l'organisation des rotations de camions mise en place) et au trafic routier du personnel et de la clientèle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas de rejets liquides. En phase d'exploitation, la création de surfaces imperméabilisées entraîne la mise en oeuvre de mesures compensatoires pour la gestion du ruissellement pluvial. Le stockage sera réalisé dans une structure réservoir sous chaussée implantée au droit de la parcelle avant rejet à débit régulé vers le fossé existant le long de la rue du docteur André Guillard. Les eaux seront traitées avant rejet par un séparateur à hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas d'effluents. En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront évacués vers le réseau communal d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les démolitions et les travaux de constructions généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation (filières de valorisations locales en priorité). En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets (cartons, plastiques, bois, fer, produits fermentescibles) dont l'intégralité sera directement recyclé et revalorisé par la société (et des prestataires spécialisés). Aucune collecte d'ordure ménagère ne sera nécessaire sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en dehors de toute zone de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager et de leur zone d'influence. Il n'est donc pas de nature à porter atteinte à un site de ce type. (cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucune modification significative des activités : le terrain d'étude gardera la même vocation économique avec le remplacement du supermarché LIDL existant par un nouveau plus moderne.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le choix du site du projet permet d'éviter considérablement l'impact sur l'environnement en réalisant le projet sur un terrain déjà occupé par un supermarché LIDL : il s'agit du remplacement du magasin actuel par un supermarché plus moderne. De ce fait, le projet n'entraîne pas la consommation supplémentaire d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Le terrain ne présente pas d'intérêt écologique particulier (localisé en dehors de zones d'inventaires ou de protection). L'imperméabilisation des sols sera maîtrisée en consacrant une superficie de l'ordre de 2328 m² aux espaces verts (avec plantation d'arbres), tout en favorisant une large part de stationnements perméables de type evergreen (1853 m²). Les eaux pluviales seront collectées et stockées directement au droit de la parcelle (structure réservoir sous chaussée), avant rejet à débit régulé vers le fossé existant (traitement préalable par séparateur à hydrocarbures). La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclables, réduction des consommations d'énergie par une isolation renforcée, un système de gestion technique du bâtiment, panneaux photovoltaïques). Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage, valorisation). L'organisation des flux de transport (avec la modernisation des équipements) est également étudiée pour limiter les nuisances sonores, les trajets à vide et les rejets polluants. Enfin, le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site avec notamment un traitement des espaces verts avec des essences locales (cf. annexe 11)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implantera dans une zone d'activités sur un terrain déjà aménagé et occupé par l'enseigne LIDL. Il consiste effectivement au remplacement du supermarché actuel par un nouveau plus moderne, sur le même terrain (déjà aménagé et artificialisé). Il s'inscrit dans une zone présentant de faibles enjeux environnementaux, en dehors de toute zone d'inventaire ou de protection particulière. Le projet prévoit de nombreuses mesures d'atténuation (notamment une intégration architecturale et paysagère) et la gestion globale des eaux de ruissellement liées aux surfaces imperméabilisées ou encore l'aménagement de 2328 m² d'espaces verts avec plantation d'arbres. Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du supermarché ne créera pas d'impacts plus importants que ceux générés par l'ancien. Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine Annexe 9 : Plan de localisation des zones humides Annexe 10 : Carte des périmètres de protection des captages de la Vienne Annexe 11 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VAZS

le,

03/03/2021

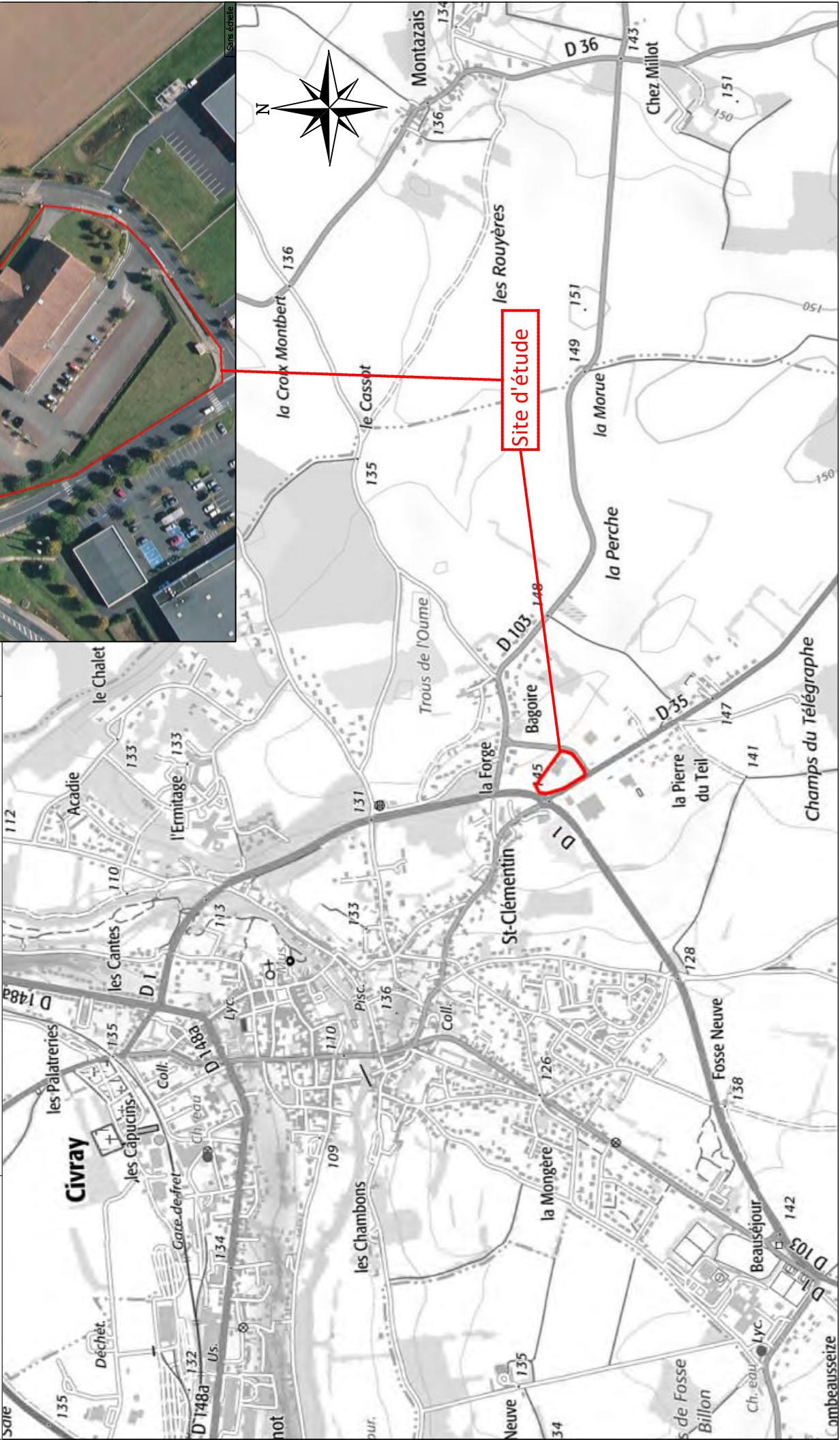
Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



V1	VAL754-c
Projet de reconstruction d'un magasin	
Rue du Docteur André Guillard - CIVRAY (86)	
Demande d'examen au cas par cas	
Annexe 2 : Plan de situation	
Echelle : 1/15000	
Format : A4	





VUE 1



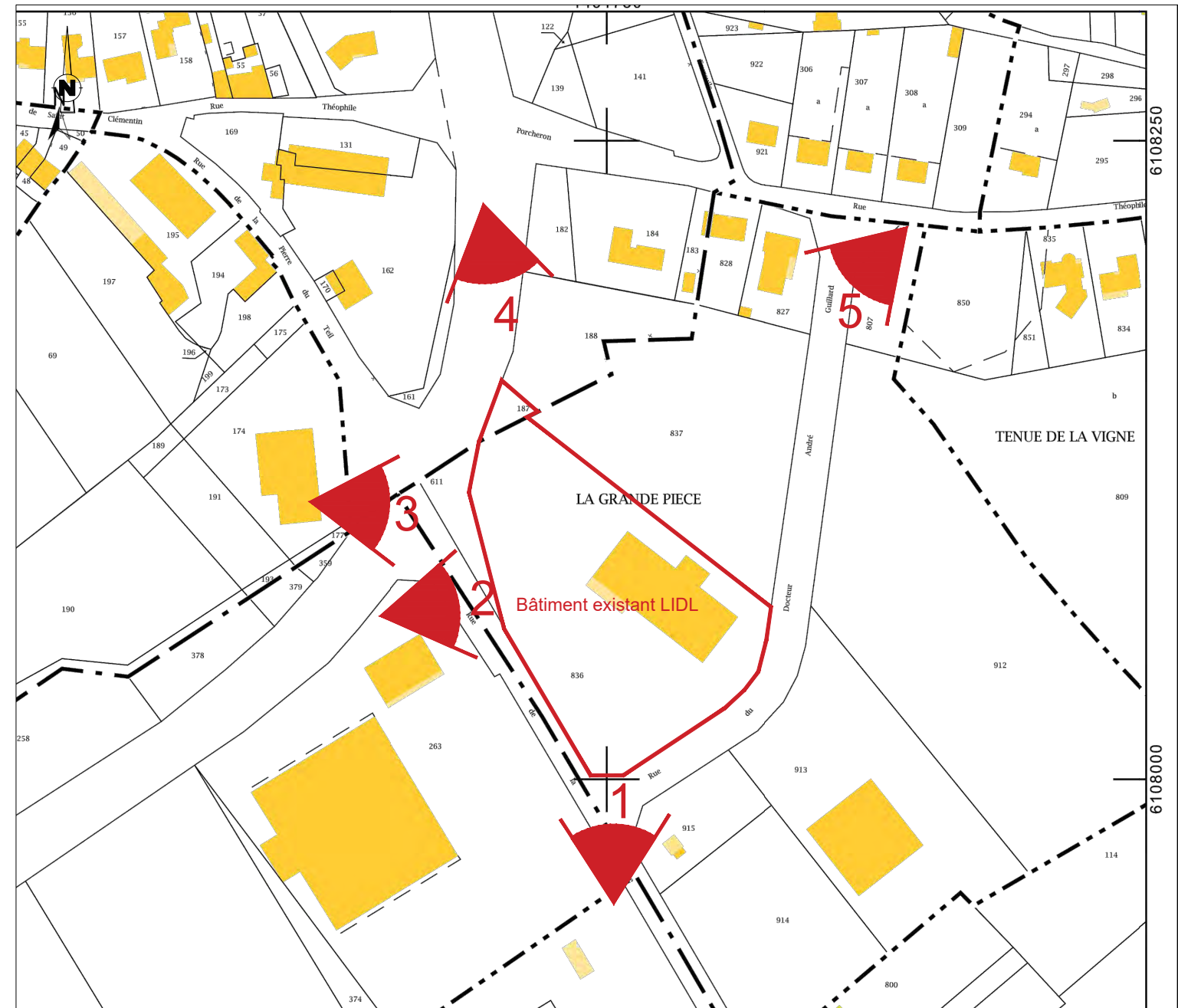
VUE 2



VUE 4



VUE 3



Repérage photos



VUE 5



MAGASIN : LIDL CIVRAY -

DR : DR-23
Zac des Coteaux 3
16330 VARS

DESIGNATION :
PHOTOGRAPHIES

TYPE MAGASIN:

T14
FR

PHASE
APD

ECHELLE :

ARCHITECTE :



Les photographies ci-dessous sont datées de juin 2020.



Supermarché LIDL vue depuis la route départementale 1 (vue vers l'est)



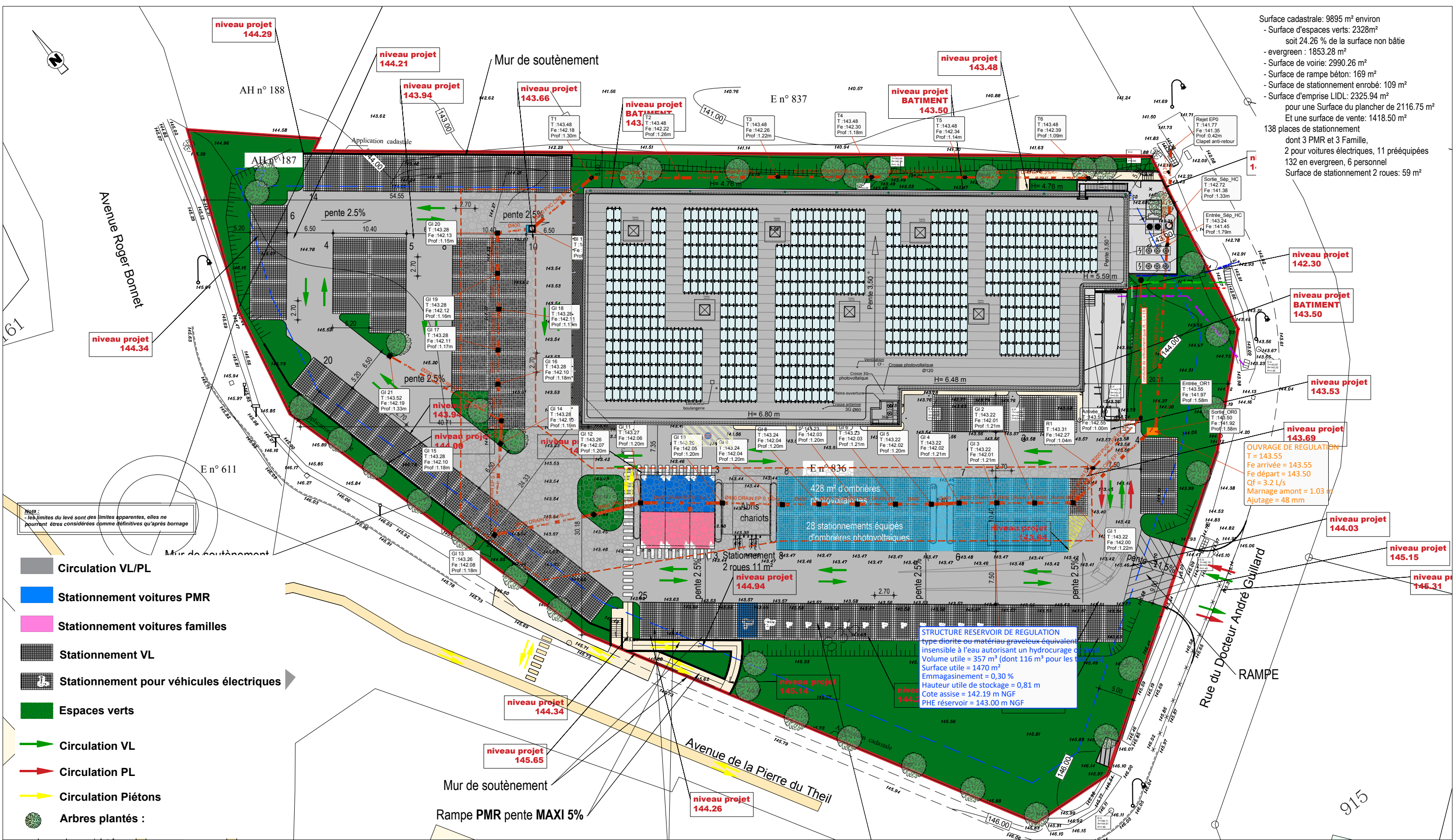
Supermarché LIDL vue depuis la rue de la Pierre du Theil (vue vers le nord-est)



Entrée du supermarché LIDL par la rue du docteur André Guillard (vue vers l'ouest)



Vue depuis la parcelle agricole au nord



Surface cadastrale: 9895 m² environ
 - Surface d'espaces verts: 2328m²
 soit 24.26 % de la surface non bâtie
 - evergreen : 1853.28 m²
 - Surface de voirie: 2990.26 m²
 - Surface de rampe béton: 169 m²
 - Surface de stationnement enrobé: 109 m²
 - Surface d'emprise LIDL: 2325.94 m²
 pour une Surface du plancher de 2116.75 m²
 Et une surface de vente: 1418.50 m²
 138 places de stationnement
 dont 3 PMR et 3 Famille,
 2 pour voitures électriques, 11 prééquipées
 132 en evergreen, 6 personnel
 Surface de stationnement 2 roues: 59 m²

Note : les limites du levé sont des limites apparentes, elles ne pourront être considérées comme définitives qu'après bornage

- Circulation VL/PL
- Stationnement voitures PMR
- Stationnement voitures familles
- Stationnement VL
- Stationnement pour véhicules électriques
- Espaces verts
- Circulation VL
- Circulation PL
- Circulation Piétons
- Arbres plantés :

STRUCTURE RESERVOIR DE REGULATION
 type diorite ou matériau graveleux équivalent
 insensible à l'eau autorisant un hydrocrage optimal
 Volume utile = 357 m³ (dont 116 m³ pour les toitures)
 Surface utile = 1470 m²
 Emmagasinement = 0,30 %
 Hauteur utile de stockage = 0,81 m
 Cote assise = 142.19 m NGF
 PHE réservoir = 143.00 m NGF



MAGASIN : LIDL CIVRAY
 DR : DR23
 Zac des coteaux 3
 16330 VARS
 DESIGNATION : PLAN MASSE PROJET
 TYPE MAGASIN : T14FR

TYPE MAGASIN : T14FR

Type de Surface	Désignation	nombre ou m ²
1. Nombre de places de parking		138
	dont nombre de places PMR	3
	dont nombre de places famille	3
	dont nombre de places véhicule électrique	2
	dont nombre de places pré-équipées diésel	11
	dont nombre de places sous ombrières	28
	dont nombre de places en enrobée	6
	dont nombre de places en pavés drainants	132
2. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL incluse	
3. Surface du parking non couvert (enrobée)	Aire de circulation des PL incluse	2990.26
4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'île de France)	(le cas échéant)	-
5. Surface de places de stationnement et voirie DRAINANT		1853.28
6. Surface de places de stationnement et voirie ENROBEE		109
7. Surface rampe de quai béton		169
8. Surface totale des espaces verts dont Surface effective des EV		2328.00

Type de Surface	m ²
9. Surface totale des VRD	7569.06
dont Surface VRD stationnement	4952.54
dont Surface Aires de stationnement	1962.28
10. Surface photovoltaïque en toiture	880
11. Surface ombrières photovoltaïques	428
12. Surface terrain initial	9895
13. Emprise au sol	2325.94
14. Surface totale des enseignes	8
15. Surface de la façade commerciale	202.42
SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	1418.50
SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme) (surface taxable)	2116.75
SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	1370
SURFACE D'ENTREPOT/RESERVES	424.50

Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet
1. Espaces plantés : - % d'espaces verts - % d'espaces libres plantés - nombre d'arbres	10%	24.26%
2. Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives	35	35
3. Places de stationnement : - voiture (le cas échéant) - vélo (le cas échéant)	5 5	5 5
3.1 Limitations : - loi ALUR - loi SRU - autres	5 5	5 5
4. Emprise au sol maximale CES : % du terrain	85 mini	138
5. Toiture : pente	-	14
6. Zone constructible	-	-
7. Ratio volume bâtiment réalisable	-	-

Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet
8. Clôtures	-	-
9. Bassin de rétention	-	-
10. Couleurs imposées (RAL)	-	-
11. Surface parement de façade	-	-
12. Surface panneaux composites	-	-
13. Surface autre revêtement	-	-
14. Hauteur maximale des constructions	15	6.80
15. Type de toiture	-	-
16. Hauteur, nombre et emplacement de mâts diti drapeaux	-	-
17. Zone PGRI et/ou PPRI	-	-
18. Zone PLU	UGe	UGe
19. Zone SCOT	-	-
20. Volume déblais	-	-
21. Volume remblais	-	-
Présence de tourne à gauche (axe principale)	Oui	Non
En entrée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PHASE : APD
 DATE : 05/11/2020
 INDICE : 3
 ECHELLE : 1/500ème
 ARCHITECTE : BCF INGENIERIE



Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000.



Aucun site NATURA 2000 n'est localisé sur le territoire communal de Civray ni dans un rayon de 10 km autour du terrain d'étude.

Le site Natura 2000 le plus proche du terrain d'étude : FR5412019 – Région de Pressac, étang de Combours (Directive Oiseaux), est localisé à environ 13 km à l'est du projet.

Le site NATURA 2000 « Region de Pressac, étang de Combours » s'étend sur 3359 ha et se répartit entre le département de la Vienne (78% de la superficie) et celui de la Charente (22% de la superficie).

Il correspond à une zone humide intérieure composée d'une centaine de pièces d'eau dont 30 étangs d'une surface supérieure à 1 hectare, d'un grand bois caducifolié (chênaie), de quelques petites zones de landes et d'un bocage humide. La zone occupe une demi-cuvette très peu profonde, ouverte vers le nord et le nord-ouest. Les sols, argileux et imperméables, retiennent facilement les eaux de ruissellement qui alimentent un important réseau hydrographique.

Il s'agit d'un site remarquable, complexe humide d'importance régionale, en raison de l'association d'étangs à des milieux forestiers bocagers. La faible profondeur des étangs permet le développement d'une importante végétation aquatique très favorable à l'avifaune (roselières, saulaie-aulnaies...). Il sert notamment de zone d'alimentation et de repos pour de nombreux hivernants (500 à 1000 canards et foulques) et migrateurs. Il abrite aussi la plus importante colonie de Hérons cendrés et la deuxième colonie de Hérons pourprés de la Vienne ainsi que de fortes densités de rapaces et de pie-grièches.

Plusieurs activités pouvant avoir des incidences sur le site Natura 2000 ou sources de vulnérabilités ont été recensés en fonction des différents types de milieux :

- Bocages : intensification agricole par conversion des prairies en cultures intensives, drainage, irrigation, destruction des haies ;
- Zones humides : destruction des roselières par le ragondin, eutrophisation des eaux, introduction d'espèces (poissons, écrevisses, canards colverts) pour les loisirs de la pêche et de la chasse ;
- Forêts et landes : artificialisation des peuplements, destruction des landes.

Le terrain d'étude, localisé dans une zone d'activités commerciale, sur un terrain déjà aménagé, ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 de la Région de Pressac, étang de Combours présenté précédemment comme une zone humide associant des plans d'eaux à des forêts bocagères. Le terrain, aménagé, ne renferme aucun habitat caractéristique de cette zone Natura 2000 et susceptible d'être important pour la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensés.

Le terrain est localisé à environ 13 km du périmètre Natura 2000 de la Région de Pressac, étang de Combours. Aucune incidence directe ou indirecte du projet sur les milieux et les espèces recensés dans cette zone n'est mise en évidence. Le projet de réaménagement sur le site n'est donc pas de nature à modifier ou détruire les espèces d'intérêt communautaire identifiées ni à dégrader des milieux et habitats indispensables à leur survie.

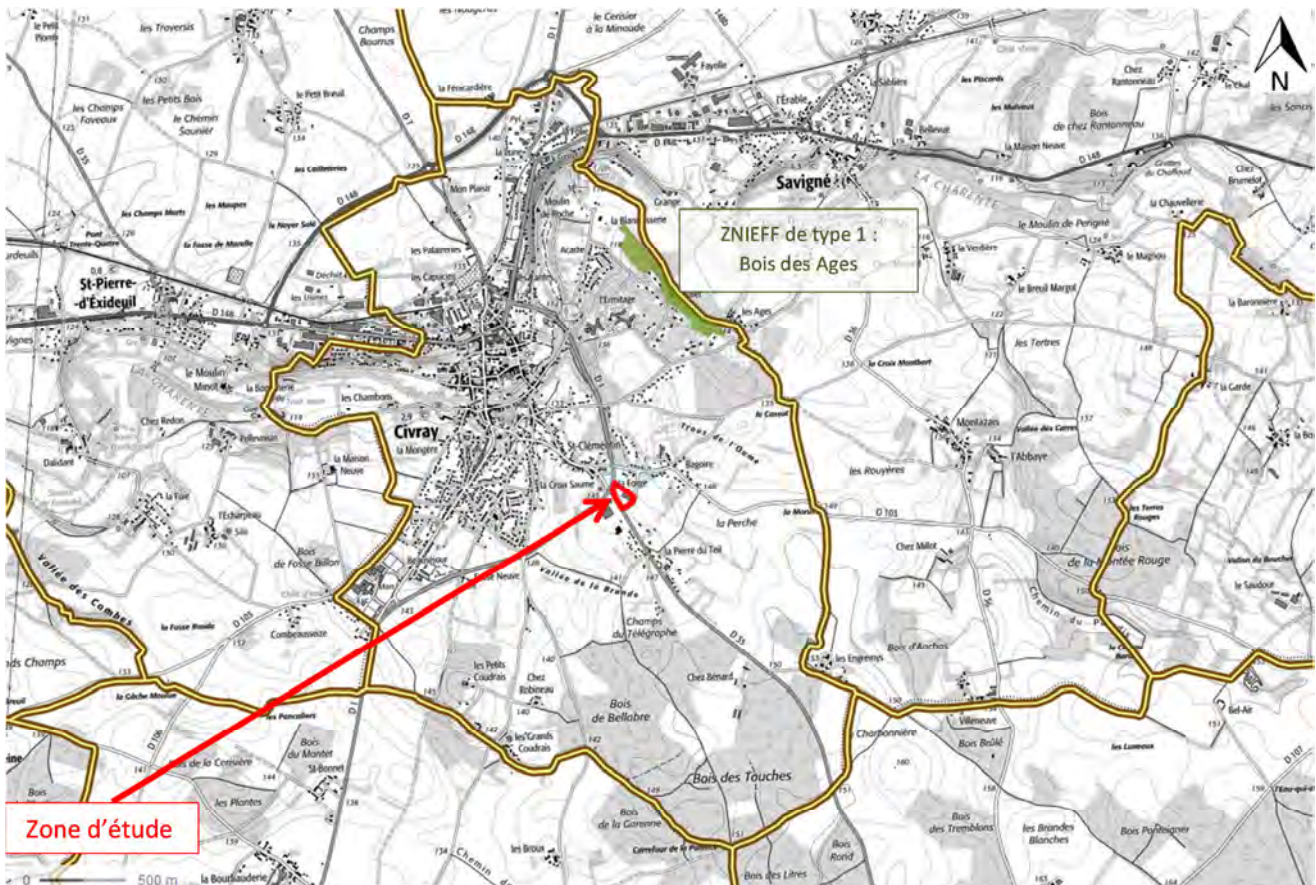
Le terrain d'étude, dans sa configuration actuelle, peut éventuellement être survolé par les espèces d'oiseaux recensés sur le site Natura 2000. Le futur projet pourra également l'être sans contrainte.

Aussi, que ce soit en phase travaux ou d'exploitation, le projet n'aura aucun effet direct sur la zone NATURA 2000 :

- Absence de destruction ou détérioration d'habitats et/ou d'habitats d'espèces ;
- Absence de destruction d'espèces ;
- Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...).

Le site du projet s'étend sur des terrains déjà aménagés, fortement artificialisés (supermarché LIDL existant avec voiries et parkings).

Après consultation des bases de données de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le terrain d'étude n'est pas implémenté sur le périmètre d'un site répertorié comme zone d'inventaire ou de protection vis-à-vis de la faune, la flore et les milieux naturels (ZNIEFF, ZICO, réserve ou parc naturel, espace naturel sensible, etc.).



Localisation des zones d'inventaire et de protection (DREAL)

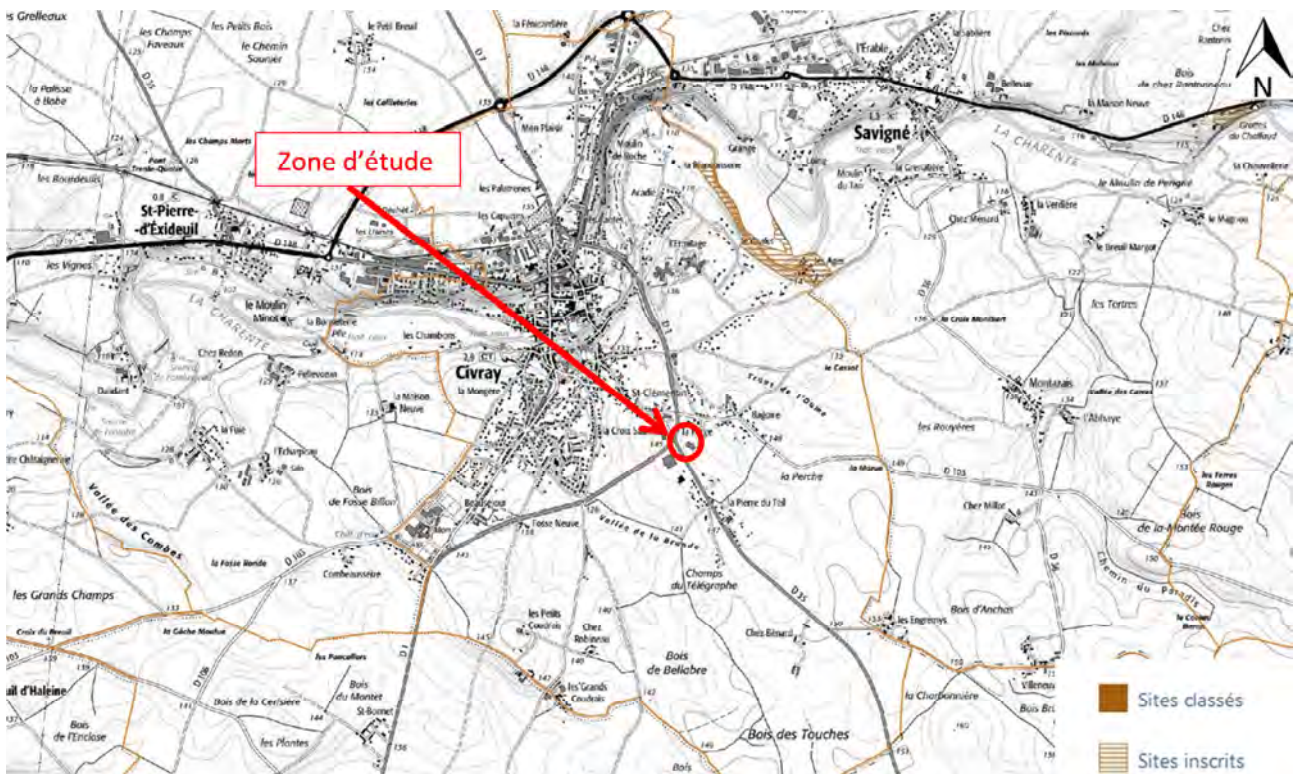
Sur la commune de Civray, une zone d'inventaire présentant un intérêt particulier de type nature, paysages et/ou biodiversité est recensée :

- **ZNIEFF de type I :**
 - **Bois des Ages (540004640) :** zone localisée à environ 1000 m au nord-est du site. L'intérêt de cette zone, de l'ordre de 6,27ha, réside dans la présence d'une station de *Cardamine bulbifera* (espèce protégée), de *Lathraea squamaria*, de *Luzula sylvatica* et *Corydalis solida*.

Le site d'étude est localisé en dehors de tout périmètre de sites naturels répertoriés (ZNIEFF, ZICO, parc naturel, etc. Il ne présente aucun élément similaire aux milieux décrits dans la zone précédente (milieu forestier).

Compte tenu de sa configuration, aucun enjeu sur les milieux naturels n'a été identifié directement au droit du site.

Concernant le patrimoine, le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site inscrit ou classé, ni sur le périmètre de protection d'un monument historique.



Aucun enjeu relatif au patrimoine n'a été mis en évidence.

Le site inscrit le plus proche correspond au Moulin des Ages et se trouve à environ 1100 m au nord-est du site.

Au regard de sa localisation, le projet n'a pas d'impact direct ou indirect sur le patrimoine de la commune.

Le site objet du projet n'est inscrit dans aucun des périmètres :

- Des zones humides élémentaires de l'Agence de l'eau ;
- Des zones humides d'importances majeures de l'Observatoire National des zones humides ;
- Des zones humides du réseau partenarial des données sur les zones humides ;
- Des zones humides probables du SAGE Clain.

La zone humide probable la plus proche du site est localisée à environ 1200 m au Nord-est : il s'agit de prairies humides (données du SAGE Clain).



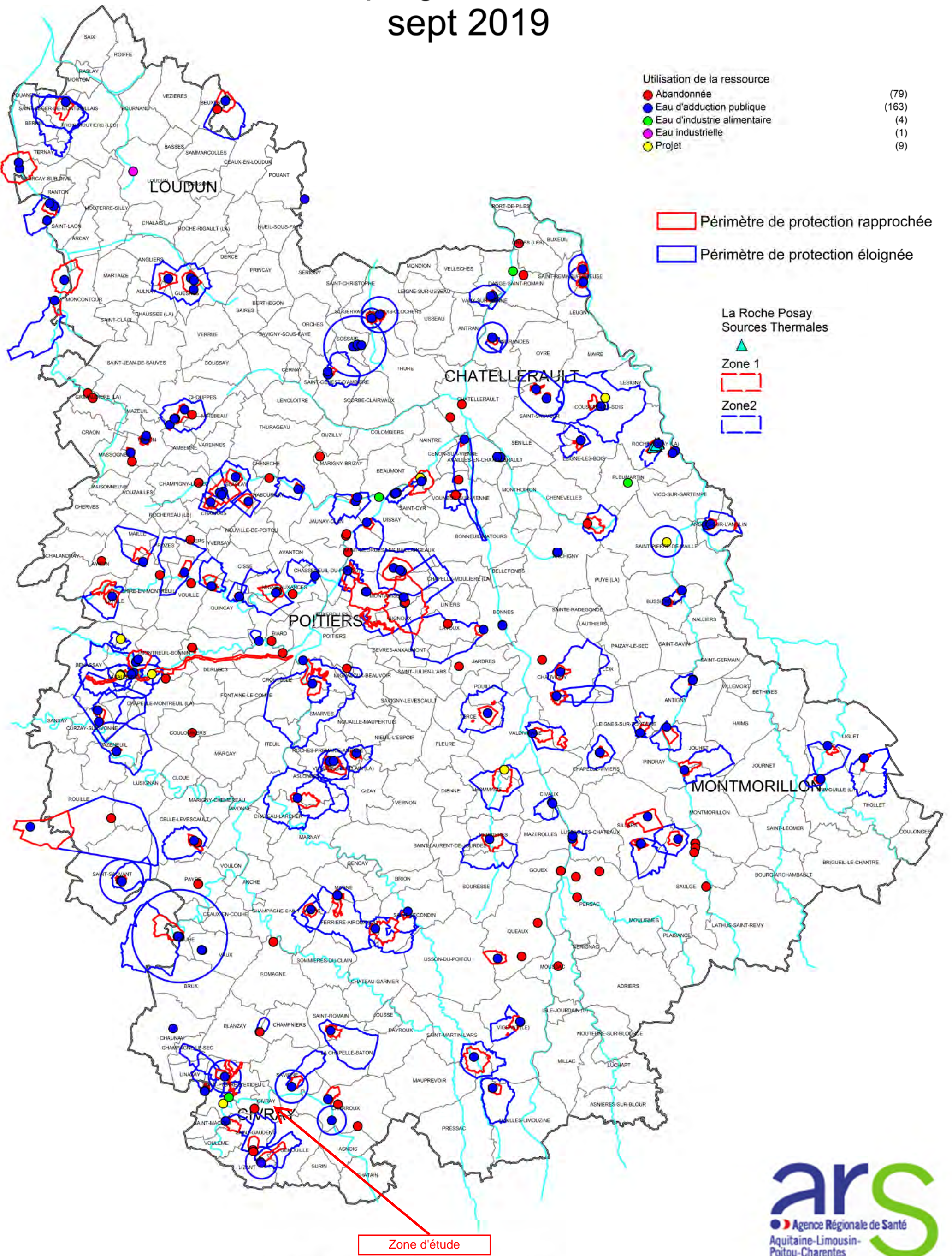
Le terrain d'étude ne présente pas d'enjeu zone humide.

Annexe 10 : Carte des périmètres de protection des captages de la Vienne

Après consultation du module sécurisé des périmètres de protection de l'ARS et notamment de la carte des périmètres de protection des captages de la Vienne (mise à jour de septembre 2019 – ARS DD86 Santé Environnement), le site d'étude est localisé en dehors d'un périmètre de protection de captage d'eau potable.

Aucun captage n'est recensé sur la commune de Civray.

Carte des périmètres de protection des captages de la Vienne sept 2019



Sur la base des éléments étudiés, notamment au 6) du formulaire, il a été mis en évidence que le projet peut avoir des incidences (en phase chantier ou en phase d'exploitation) sur les thématiques suivantes :

- Les déplacements/le trafic ;
- Des nuisances sonores ;
- Des vibrations ;
- Des émissions lumineuses ;
- Des rejets liquides, notamment par l'imperméabilisation des sols ;
- Des effluents domestiques (en quantités limitées) ;
- La production de déchets.

Dans sa conception, un certain nombre de mesures favorables à l'environnement ont déjà été prises en compte. De plus, des mesures visant à réduire les nuisances et incidences du projet sur les thématiques précédentes sont également mises en œuvre en phase chantier comme en phase d'exploitation.

➤ **Phase chantier**

Toutes les dispositions visant à assurer la sécurité des personnes présentes sur le chantier et des riverains seront prises, en particulier :

- la clôture du chantier ;
- l'interdiction d'accès au chantier à toute personne étrangère ;
- la signalisation des sorties de chantier et des zones de travaux.

De même, des mesures visant à réduire d'éventuelles nuisances sur le voisinage seront mises en œuvre si des conditions particulières le nécessitent :

- adaptation des horaires de chantier ;
- en cas de terrassement par temps sec, l'aspersion d'eau sur les sols sera effectuée afin de limiter les envois de poussière ;
- rinçage des roues des camions en sortie de chantier avant circulation sur la voirie publique pour réduire les dépôts de terre et de boue ;
- vérification de la conformité du matériel proposé par les entreprises avec les normes en vigueur en terme de bruit, de vibrations et de rejets atmosphériques ;
- maintien des conditions de circulation des piétons et autres usagers aux abords du chantier ;
- information préalable des riverains.

Les mesures suivantes visant à réduire les risques de pollution et de dégradation des milieux seront suivies :

- suivi et contrôle des travaux par des agents techniques du maître d'ouvrage, sensibilisés aux risques de pollution des milieux ;
- précautions particulières imposées aux entreprises titulaires des marchés de travaux, consistant notamment à :
 - o réaliser l'entretien des véhicules de chantier (réparations, lavage ...) sur une aire étanche aménagée à cet effet, équipée de dispositifs de traitement et de recyclage des eaux, et située à l'écart des écoulements ou préférentiellement en dehors du site (garages et stations spécialisés) ;
 - o stocker de manière sécurisée le carburant, les huiles et les matières dangereuses (mise en rétention), dont les quantités stockées, en dehors des zones les plus sensibles, seront réduites au minimum nécessaire ;
 - o effectuer les travaux de terrassement si possible en période peu pluvieuse ;
 - o mettre en œuvre les matériaux bitumineux par temps sec ;
 - o réaliser la végétalisation des espaces terrassés (futurs espaces verts et paysagers) rapidement après terrassement afin de limiter le ruissellement et l'afflux de particules fines vers l'aval.
- Politique de gestion et de valorisation des déchets avec un tri des déchets inertes (stockés dans des installations appropriées ou valorisés en vue d'une réutilisation future), des déchets non dangereux et des déchets dangereux (stockés dans des installations appropriées), réalisé grâce à la mise en place de 3 bennes facilement accessibles et identifiables par une signalétique appropriée.

- **Phase d'exploitation**
- ✓ **Mesures en faveur de la réduction des consommations énergétiques :**
- Utilisation de matériaux de construction qualitatifs et du matériel technique de dernière génération ;
 - Isolation renforcée du bâtiment ;
 - Mise en fonction d'un système de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : système informatique constitué de plusieurs fonctions travaillant de manière autonome et commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage, la climatisation, le chauffage, la ventilation du bâtiment, qui optimise la consommation d'énergie ;
 - Politique d'éclairage économe en énergie avec notamment le développement d'un système d'éclairage intérieur comme extérieur en équipement basse consommation, le dimensionnement de la durée de l'éclairage en fonction de l'activité et l'extinction de l'éclairage extérieur durant la nuit ou encore la modification de l'intensité de l'éclairage de la surface de vente en fonction de la lumière naturelle ;
 - Installations frigorifiques de dernière génération, performantes ;
 - Toiture et ombrière photovoltaïques ;
- ✓ **Mesures en faveur de la diminution de consommation de ressources, du recyclage et de la gestion des déchets :**
- Utilisation dès que possible de matériaux recyclables, constitué de composants naturels, respectueux de l'environnement ;
 - Politique volontariste en matière de gestion des déchets (« objectif 0 déchet ») : favoriser le tri et maximiser la récupération des déchets valorisables ;
 - Campagne de sensibilisation des employés à la pratique du tri avec mise en place de zones dédiées bien signalées ;
 - Utilisation d'emballages constitués de matériaux les plus responsables possibles : valorisation de tous les déchets d'emballages qui sont réutilisés sous de nouvelles formes après recyclage. Les plastiques sont retournés en l'état en entrepôt pour être compactés en « balles », puis envoyés chez un prestataire. Les cartons sont compactés en balles directement sur le magasin avant d'être envoyés en entrepôt pour expédition chez un prestataire de valorisation. Les fers sont collectés pour recyclage et utilisation externe. Les déchets fermentescibles (produits alimentaires) non consommables sont collectés et distribués à des partenaires pour produire des aliments pour animaux, de l'énergie par méthanisation ou du compost ;
 - Politique tournée en faveur des clients avec la mise à disposition de bacs de récupération volontaire de déchets plastiques, cartons, papiers, piles et ampoules, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les déchets récupérés sont ainsi collectés et acheminés en entrepôt, rejoignant le processus de valorisation des déchets des magasins et pour les DEEE traités par un prestataire habilité ;
 - Les déchets triés en magasin sont renvoyés en entrepôts par les mêmes véhicules qui livrent les points de vente ;
 - Local poubelle ventilé, parfaitement isolé de la surface de vente et de la réserve, aménagé pour limiter les nuisances olfactives ;
- ✓ **Mesures visant à réduire l'imperméabilisation des sols et la gestion des effluents liquides :**
- Rationalisation des espaces de stationnement ;
 - Conservation d'une superficie importante d'espaces verts (de l'ordre de 2328 m²);
 - Remplacement de zones de stationnement en enrobé imperméable par des places en evergreen permettant l'infiltration et réduisant le ruissellement ;
 - Stockage au droit de la parcelle des eaux pluviales dans une structure réservoir sous chaussée avant rejet à débit régulé dans le fossé existant;
 - Mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour le traitement des eaux pluviales avant rejet. Une société spécialisée sera missionnée par LIDL pour s'assurer de la maintenance et du retraitement des résidus récupérés ;

- ✓ **Mesures en faveur de la réduction du trafic, de la qualité de l'air et des modes de déplacement alternatifs :**
 - places équipées de bornes de rechargement pour véhicules électriques, places PMR et places familles, places pour les cycles ;
 - Livraison programmée pour limiter les croisements avec les clients et répartir le trafic engendré ;
 - Organisation des flux de transports visant à limiter les trajets à vide et optimiser les itinéraires ;
 - Utilisation d'une flotte de véhicules modernes et plus propres et si possible de bio-carburants ;
 - Incitation de ses transporteurs et ses chauffeurs à réduire les émissions de CO₂ : charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises ;
- ✓ **Mesures en faveur de la réduction des nuisances sonores :**
 - Isolation des bâtiments, utilisation de double vitrage ;
 - Isolation acoustique du quai de déchargement ;
- ✓ **Mesures en faveur de la faune, de la flore et de la biodiversité :**
 - Extinction des éclairages durant la nuit, en dehors des horaires d'ouverture du magasin, ce qui réduit les nuisances lumineuses pour les espèces animales sensibles à ce facteur ;
 - Valorisation des essences végétales locales sur les espaces verts : meilleure intégration à l'environnement biogéographique et paysager.